



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1121

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1121**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, créée en 1979, est une association régie par la loi de 1901. Elle a pour objet, conformément à l'article L 121-3 du code de l'urbanisme modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme,
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elle a, en outre, la possibilité d'intervenir dans tous les domaines relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, suivant les directives qui lui sont données par son conseil d'administration.

La modification des statuts de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a été décidée par son assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2015.

Cette modification des statuts a permis de tenir compte des évolutions intervenues au niveau légal (notion de service d'intérêt général non économique, non soumis à la réglementation des aides d'Etat de l'article 107 paragraphe 1 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne -TFUE-, modification de l'article 121-3 du code de l'urbanisme avec la loi ALUR), ainsi qu'en termes d'évolution du partenariat (redéfinition des collèges, extension de la notion de membres contribuant, directement ou indirectement, à l'aménagement et au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise) et de fonctionnement de l'association (composition des instances, règles de quorum, règlement intérieur, ressources).

La réinstallation des instances de l'association (Bureau, conseil d'administration et assemblée générale), conformément aux modalités des nouveaux statuts, aura lieu lors de l'assemblée générale prévue le 28 mars 2016.

Modalités de représentation

La Métropole de Lyon est, aux côtés de l'Etat, membre fondateur de cette association. L'association comprend, en outre, 35 autres membres adhérents.

L'assemblée générale est composée de 74 représentants dont 20 siégeant pour le compte de la Métropole. Concernant l'assemblée générale, il incombe à chaque membre de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise de désigner ses représentants à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est composé de 23 membres issus des 1er, 2°, 3° et 4° collèges de l'assemblée générale de l'association. La Métropole dispose de 6 sièges au sein du conseil d'administration. Les élus du conseil d'administration sont obligatoirement choisis parmi les membres représentants de l'assemblée générale.

Il convient donc :

- d'une part, de désigner les 20 représentants titulaires de la Métropole, ainsi que les 20 représentants suppléants, qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise,

- d'autre part, de désigner, parmi les membres représentants de la Métropole à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, les 6 représentants de la Métropole qui siégeront au sein du conseil d'administration de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne :

a) - en tant que représentants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise :

Titulaires	Suppléants
1 - M. Michel LE FAOU	1 - Mme Annie GUILLEMOT
2 - Mme Brigitte JANNOT	2 - M. Jean-Michel LONGUEVAL
3 - Mme Karine DOGNIN-SAUZE	3 - Mme Anne BRUGNERA
4 - M. Stéphane GUILLAND	4 - M. François-Noël BUFFET
5 - Mme Laurence FAUTRA	5 - M. Jean-Wilfried MARTIN
6 - M. Alexandre VINCENDET	6 - M. Gaël PETIT
7 - M. Xavier ODO	7 - Mme Dominique NACHURY
8 - M. Marc GRIVEL	8 - M. Bernard MORETTON
9 - Mme Valérie GLATARD	9 - M. Thierry POUZOL
10 - Mme Virginie POULAIN	10 - Mme Nathalie FRIER
11 - M. Denis BOUSSON	11 - M. Pierre CURTELIN
12 - M. Bernard GENIN	12 - M. Hector BRAVO
13 - Mme Laurence CROIZIER	13 - M. Bernard GILLET

Titulaires	Suppléants
14 - M. Bruno CHARLES	14 - Mme Corinne IEHL
15 - Mme Virginie VARENNE	15 - Mme Béatrice GAILLIOUT
16 - Mme Fouziya BOUZERDA	16 - M. Jean-Luc DA PASSANO
17 - M. Richard LLUNG	17 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ
18 - M. Martial PASSI	18 - M. Marc CACHARD
19 - M. Gérard CLAISSE	19 - M. Rolland JACQUET
20 - Mme Catherine PANASSIER	20 - Mme Nathalie PERRIN-GILBERT

b) - en tant que représentants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise :

Titulaires
1 - M. Michel LE FAOU
2 - M. Marc GRIVEL
3 - M. Xavier ODO
4 - Mme Brigitte JANNOT
5 - M. Richard LLUNG
6 - Mme Karine DOGNIN-SAUZE

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.